

**Frais de déplacement du président-directeur général , des vice-présidents et de la présidente de la CETM<sup>1</sup>**

Trimestre	Nom	Fonction	Date de début	Date de fin	Ville	But	Frais de transport	Allocation forfaitaire / hébergement / repas	Autres frais inhérents <sup>2</sup>
Premier	Dulude, Stéphan F.	VP SAI-STE-SAE	2020-04-29	2020-04-29	Montréal	Activités au bureau de Montréal	22,00 \$	- \$	- \$
Premier	Dulude, Stéphan F.	VP SAI-STE-SAE	2020-05-01	2020-05-01	Montréal	Activités au bureau de Montréal	22,00 \$	- \$	- \$
Premier	Dulude, Stéphan F.	VP SAI-STE-SAE	2020-05-04	2020-05-04	Montréal	Activités au bureau de Montréal	22,00 \$	- \$	- \$
Premier	Dulude, Stéphan F.	VP SAI-STE-SAE	2020-05-15	2020-05-15	Montréal	Activités au bureau de Montréal	22,00 \$	- \$	- \$
Premier	Dulude, Stéphan F.	VP SAI-STE-SAE	2020-05-27	2020-05-27	Montréal	Activités au bureau de Montréal	22,00 \$	- \$	- \$
Premier	Dulude, Stéphan F.	VP SAI-STE-SAE	2020-06-10	2020-06-10	Montréal	Activités au bureau de Montréal	22,00 \$	- \$	- \$

1. Ces chiffres peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture d'un trimestre donné au système comptable.

2. Les frais inhérents peuvent être : une indemnité forfaitaire journalière pour un séjour dans un établissement hôtelier ou tout autre établissement, une indemnité journalière pour des appels téléphoniques personnels, un remboursement pour des frais raisonnables de blanchissage ou de repassage, un remboursement de frais d'appels téléphoniques professionnels ou un remboursement concernant divers achats pour le bureau.